

d'attente s'allonge et une solution à ces demandes s'impose d'urgence...

4. Ma dernière remarque concernera enfin l'importance capitale d'une bonne information préliminaire à chaque orientation lors d'une demande de placement d'un enfant/jeune handicapé, comme je l'ai déjà indiqué au début.

Pour faciliter cette recherche d'information, les diverses associations oeuvrant dans le domaine du handicap se sont regroupées pour gérer un service qui s'appelle

<p>INFO-HANDICAP 20, rue de Contern L-5955 ITZIG Tél.: 36.64.66 Fax: 36.08.85</p>
---

et/ou la plupart des informations sont centralisées et distribuées aux demandeurs.

Ce même service en collaboration avec le Ministère de la Famille vient d'éditer un "Guide du Handicap" avec des informations pratiques et des adresses de Centres d'accueil regroupées dans 4 brochures selon les groupes d'âge:

- 0 - 4 ans
- 4 - 12 ans
- 12 - 18 ans
- 18 ans et plus.

Un dernier outil reste le guide "RESOLUX" (Réseau social Luxembourg) qui sera revu et édité en version corrigée "RESOLUX 4" courant juillet 1994.

### ***Le placement familial comme alternative***

**José-Anne Schaber**  
Responsable du  
Service de Placement Familial  
21, rue Michel Rodange  
L - 2430 LUXEMBOURG

### **Historique et situation actuelle**

Contrairement à d'autres pays voisins, le Luxembourg n'a pas une très longue tradition de placement familial, du moins dans sa forme institutionnelle (comme par exemple les nourrices en France). Jusqu'à la fin des années 70, la Croix-Rouge était le seul service à faire du placement familial, ceci pour des enfants, accueillis dans sa pouponnière à Rédange qui ne pouvaient rentrer dans leur foyer et qui étaient placés dans des familles de substitution.

Au milieu des années 70, 1600 enfants se trouvaient placés dans quelques grandes institutions au Grand-Duché. Les responsables du Ministère de la Famille se sont posés des questions par rapport à cette situation et ensemble avec plusieurs institutions appartenant le plus souvent à des congrégations, ils ont commencé à trouver des nouvelles voies par des conventions. Dans l'esprit du temps, ils ont été vers une professionnalisation du personnel et une diminution du nombre d'enfants dans les groupes, vers l'éclatement des grandes structures au profit de petites maisons. Parallèlement, ils ont commencé à mettre en place des alternatives au placement en institution (familles d'accueil, adoption), au placement nuit et jour (crèches et foyers de jour, gardiennes) ou même au placement tout court (services de suivi, de consultations, plus tard encore la possibilité de s'occuper de son enfant grâce au RMG). La philosophie de départ était de garder les parents dans leur responsabilité et de les impliquer dans l'avenir de leurs enfants.

Toutes ces solutions se sont développées parallèlement dans les années 80, trouvant peu à peu leur spécificité dans la mesure où on apprenait à mieux connaître leurs avantages et désavantages pour pouvoir se compléter dans un secteur social aux mesures toujours plus développées et plus spécifiques. Ces changements ont conduit à un autre type de collaboration entre les professionnels des différents secteurs et ont fait apparaître clairement la nécessité de se concerter. Voilà la situation actuelle.

Le Ciep qui était censé gérer les demandes d'admission et les offres des placements en institution a été créé en 1974. Dans l'impossibilité de pouvoir toujours placer directement les enfants, il s'est constitué un réseau de quelques familles de dépannages, pour accueillir des enfants en cas d'urgence. Certains de ces dépannages, se transformant en placement à plus long terme (avec ou sans jugement, du tribunal de la jeunesse), ont fait apparaître le besoin d'en faire un